

Le rôle de la science

L'un des aspects fondamentaux de l'OME, qui ressort d'ailleurs implicitement dans le présent document, est l'information scientifique. Différentes formes de stress environnemental présentent des « seuils » variables, lorsque les écosystèmes ne suffisent plus à assimiler ce stress. Au-delà d'un seuil critique, la dégradation du milieu s'accroît de façon considérable. Les ententes sur l'environnement doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux nouvelles données scientifiques. Elles devront être dynamiques plutôt que statiques. L'OME devra se doter de bases scientifiques solides pour tout ce qui concerne, par exemple, les pêcheries, les variations climatiques et les ressources forestières. Cela pourrait s'avérer très utile pour les pays économiquement plus faibles, étant donné que peu de pays disposent des ressources techniques et scientifiques nécessaires pour s'attaquer à tous les problèmes liés à l'environnement. L'OME serait ainsi en mesure de mettre à la disposition de tous les pays une base de données commune. Un organisme multilatéral capable d'offrir ce service éviterait aux gouvernements de devoir fonder leurs politiques sur leurs propres études aux données, peut-être, inexactes. Au plan politique, il serait également plus difficile pour un gouvernement d'accuser l'OME de faire en sorte que ses données favorisent un pays plutôt qu'un autre. Par ailleurs, la recherche scientifique supervisée ou menée de façon objective par l'OME, et utilisée comme base des ententes multilatérales, découragerait les pressions exercées par des groupes nationaux ou l'utilisation des préoccupations environnementales pour justifier certaines mesures protectionnistes.

Participation du public

Un autre élément du paradigme serait une participation plus directe de la population au processus d'élaboration des politiques multilatérales. L'OME n'aurait rien en commun avec le cadre d'échanges de gouvernement à gouvernement instauré au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Comme devait en témoigner la participation, au forum mondial qui a eu lieu dans le cadre de la CNUED, d'organisations dont le mandat n'est pas strictement lié à l'environnement, il existe un très grand nombre d'intervenants non gouvernementaux possibles qui s'intéressent aux questions environnementales et qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension de ces questions. En fait, l'Action 21 fait état de neuf groupes dont la participation au processus décisionnel est essentielle : les femmes, les jeunes, les organismes non gouvernementaux axés sur l'environnement et le développement, les Autochtones, les travailleurs et leurs syndicats, les administrations locales, les gens